

AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé du 7 janvier au 9 février 2026 inclus

Objet et durée de l’enquête

Une enquête publique est organisée afin d’assurer l’information et la participation du public et recueillir ses remarques, observations et propositions relatives à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Libournais, arrêté par délibération n° D19/2025 du 9 septembre 2025. Elaboré par le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais, représenté par son Président, le projet de SCoT révisé, recouvre le territoire de ses 5 EPCI membres, soit 136 communes, et a pour objectif l’établissement d’un document d’urbanisme et de planification stratégique à l’échelle de ces 5 EPCI.

Par arrêté n°A27/2025 en date du 27/11/2025 Monsieur le Président du PETR du Grand Libournais a ordonné l’ouverture d’une enquête publique **du mercredi 7 janvier 2026 (9h00) au lundi 9 février 2026 (17h00) inclus**.

Afin de conduire cette enquête publique, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné une Commission d’enquête.

Constitution du dossier

Le dossier est constitué des éléments suivants : arrêté d’ouverture de l’enquête publique, délibérations approuvées depuis sa mise en révision, recueil des pièces administratives, projet d’aménagement stratégique dit PAS, et document d’orientation et d’objectifs dit DOO, programme d’actions et annexes du SCoT révisé (incluant évaluation environnementale, diagnostic, état initial de l’environnement, justification des choix et résumé non technique), avis de l’Autorité administrative de l’Etat compétente en matière d’environnement et avis émis par les personnes publiques associées. Un registre papier d’enquête publique à feuillets non mobiles et conformes aux usages, sur lequel le public pourra consigner ses remarques, observations et propositions, sera aussi mis à disposition.

Consultation du dossier

Pendant la durée de l’enquête, le dossier sera consultable sur support papier ainsi qu’à partir d’un poste informatique mis à disposition du public, au siège du Pôle Territorial du Grand Libournais – 1 Place Maurice Druon 33570 LES ARTIGUES DE LUSSAC, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ainsi qu’à la Communauté de Communes Castillon-Pujols, 1 Allées de la République 33350 CASTILLON LA BATAILLE - du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / le vendredi de 9h00 à 12h30.

Le dossier sera également consultable pendant la même durée, sur le site internet du PETR du Grand Libournais (<https://www.grandlibournais.eu/>) et sur le site dédié du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/scot-grand-libournais>

Commission d’enquête

La commission d’enquête, désignée par ordonnance n° E25000166/33 du 29 septembre 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, se compose :

- d’une Présidente :
Madame Georgette PEJOUX, urbaniste
- de Commissaires enquêteurs titulaires :
Monsieur Eric LEBLANC , ingénieur Telecom
Madame Elisabeth LEMOINE, technicienne territoriale en environnement
- et d’un Commissaire enquêteur suppléant :
Monsieur Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES

Consultation du dossier et lieux d’enquête

Le dossier papier d’enquête publique sera consultable, pendant toute la durée de l’enquête, hors fermeture exceptionnelle et jours fériés :

- **Au siège de l’enquête publique** : Pôle Territorial du Grand Libournais – 1 Place Maurice Druon 33570 LES ARTIGUES DE LUSSAC, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.
- **Dans chacun des EPCI membres** du PETR du Grand Libournais, aux lieux, adresses, jours et heures habituels d’ouverture précisés ci-dessous :
 - **Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais** : 1109 Route de la Gare 33330 SAINT-EMILION - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.
 - **Communauté de Communes du Fronsadais** : Maison des services communautaires, 1 avenue Charles de Gaulle 33240 SAINT-GERMAIN-LA-RIVIERE - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
 - **Communauté de Communes Castillon Pujols** : 1 Allées de la République 33350 CASTILLON LA BATAILLE - du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / le vendredi de 9h00 à 12h30.
 - **Communauté de Communes du Pays Foyen** : Pôle Territorial, 5 Rue Gustave Eiffel - ZAE de l’Arbalestrier 33220 PINEUILH - du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / le vendredi de 9h00 à 12h30.
 - **Communauté d’Agglomération du Libournais** : Service Urbanisme– 33 avenue de la Gare 33870 VAYRES - les lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis de 9h00 à 12h30 / les mercredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30.
 - **Commune de COUTRAS** : Pôle technique, service urbanisme - 71 bis Eygreteau 33230 COUTRAS – les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / les jeudis de 9h00 à 12h30.

Permanences de la Commission d’enquête

LIEUX DE PERMANENCES	DATES	HEURES
Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais 1109 Route de la Gare 33330 SAINT-EMILION	Mercredi 14 janvier 2026	9h30 -12h30
	Mercredi 4 février 2026	14h30 -17h30
Communauté de Communes du Fronsadais Maison des services communautaires 1 avenue Charles de Gaulle 33240 SAINT-GERMAIN-LA-RIVIERE	Mardi 27 janvier 2026	14h00 -17h00
	Lundi 9 février 2026	9h30 -12h30
Communauté de Communes Castillon-Pujols 1 Allées de la République 33350 CASTILLON LA BATAILLE	Jeudi 8 janvier 2026	14h00 -17h00
	Lundi 2 février 2026	9h30 -12h30
Communauté de Communes du Pays Foyen Pôle Territorial, 5 Rue Gustave Eiffel ZAE de l’Arbalestrier 33220 PINEUILH	Jeudi 8 janvier 2026	9h30 -12h30
	Lundi 2 février 2026	14h00 -17h00
Communauté d’Agglomération du Libournais - Service Urbanisme 33 avenue de la Gare 33870 VAYRES	Mercredi 14 janvier 2026	14h00 -16h30
	Mercredi 4 février 2026	9h30 -12h30
Commune de COUTRAS Pôle technique, service urbanisme 71 bis Eygreteau 33230 COUTRAS	Mardi 27 janvier 2026	9h30 -12h30
	Lundi 9 février 2026	14h00 -17h00

Le dossier sera accompagné, dans chaque lieu où il est déposé, d’un registre papier permettant au public d’y consigner ses remarques, observations et propositions. De plus, au moins un membre de la commission d’enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses remarques, observations et ses propositions, écrites ou orales, dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures figurant dans le tableau ci-dessus.

Demandes d’informations

Toutes les informations relatives au projet de révision du SCoT du Grand Libournais peuvent être demandées auprès de Madame Virginie BROUILLAC, Cheffe du Pôle Urbanisme au PETR du Grand Libournais :

- **par courriel** : scot@grandlibournais.eu
- **ou par courrier** : PETR du Grand Libournais 1 Place Maurice Druon 33570 LES ARTIGUES DE LUSSAC

Recueil des observations

Pendant toute la durée de l’enquête, les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs remarques, observations et propositions **du mercredi 7 janvier 2026 (9h00) au lundi 9 février 2026 (17h00) inclus** :

- **sur les registres papier d’enquête publique** à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de la commission d’enquête et déposés au siège du PETR du Grand Libournais, aux sièges de toutes les intercommunalités du périmètre et à la commune de Coutras, aux jours et heures habituels d’ouverture.
- **par courrier, sous pli cacheté**, à l’adresse suivante : Madame la Présidente de la Commission d’Enquête sur le projet de SCoT, Madame Georgette PEJOUX -PETR du Grand Libournais 1 Place Maurice Druon 33570 LES ARTIGUES DE LUSSAC. Elles seront annexées par ses soins au registre d’enquête.
- **par mail sur l’adresse** : scot-grand-libournais@mail.registre-numerique.fr
- **sur le registre dématérialisé** : <https://www.registre-numerique.fr/scot-grand-libournais>

Suite de l’enquête publique

Le rapport, ainsi que les conclusions motivées de la commission d’enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an, au siège du PETR du Grand Libournais et des lieux où s’est déroulée l’enquête publique ainsi qu’à la Préfecture de la Gironde et de Dordogne. Ces pièces seront également consultables pendant la même durée, sur le site internet du PETR du Grand Libournais (<https://www.grandlibournais.eu/>) et sur le site dédié du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/scot-grand-libournais>

Approbation du projet de révision

A l’issue de l’enquête publique, le projet de révision du SCoT, le cas échéant modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d’enquête publique, des observations du public, du rapport de la Commission d’enquête, sera approuvé par délibération du Comité syndical du PETR du Grand Libournais.